

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2025

---

## PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 1029)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 140

présenté par

M. Maillot, M. Monnet, Mme Lebon, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne,  
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,  
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

---

## ARTICLE 1ER QUATER

À l'alinéa 1, après le mot :

« départements »,

insérer les mots :

« dont un régi par l'article 73 de la Constitution, ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévoir que l'expérimentation visant à permettre un accès direct aux infirmiers concernera au moins un département des territoires dits "d'Outre-Mer".